



# Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

## *Compte rendu* **Conseil Communautaire** *Mardi 17 juillet 2012*

### **Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	GAILLARD Roger (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT) et BAUD Marie-Thérèse (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DT)
<u>La Baume</u> :	POLLIEN Frédéric (DT)

### **Délégués présents sans droit de vote :**

DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz)

### **Délégués absents :**

LABAR Philippe (DS La Vernaz), VULLIEZ Guillaume (DS La Baume), LE SOBRE Muriel (DS Le Biot), ROSSET Michel (DS Seytroux), COTTET Jean-Claude (DS Saint Jean d'Aulps) et BREHIER Emile (DS Montriond)

### **Délégués excusés :**

DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz), COFFY Serge (DT La Baume), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), PIGNIER Christian (DT Le Biot), LANCON Gérard (DT Essert-Romand) et GARNIER Guy (DS Essert-Romand)

### **Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (Responsable financier) et HANON Pierre (Trésorier)

## **1- Urbanisme : intervention de Marion CHARPIE-PRUVOST (SIAC)**

### *1.1 Mise en conformité des documents d'urbanisme communaux avec le SCOT*

Marion CHARPIE-PRUVOST rappelle aux membres du Conseil Communautaire et aux secrétaires des communes présentes à la réunion l'obligation de mise en conformité des documents d'urbanisme communaux avec le SCOT du Chablais approuvé dernièrement :

- les PLU doivent se mettre en compatibilité avec le SCOT dans un délai de 3 ans à compter du 23 avril 2012,
- les POS doivent être mis en compatibilité avec le SCOT le plus rapidement possible,
- les cartes communales ont 3 ans pour se mettre en compatibilité avec le SCOT,
- pour les communes en RNU, pas de document d'urbanisme donc pas de mise en compatibilité nécessaire.

Marion CHARPIE-PRUVOST précise qu'une révision de PLU prend au minimum 3 ans pour être effective.

André PEERSMAN s'interroge sur une future révision éventuelle du SCOT et sur l'intérêt de réviser dès aujourd'hui les documents d'urbanisme communaux au risque de devoir à nouveau réviser ces documents pour se mettre en conformité.

Marion CHARPIE-PRUVOST précise en effet que le SCOT sera révisé avant 2016 afin de tenir comptes des dispositions prévues par le Grenelle, notamment en matière de tourisme et d'énergie. Toutefois, elle souligne qu'il sera possible d'anticiper et de prévoir au cours du processus de révision des documents communaux des dispositions qui tiennent compte de la future révision du SCOT.

André PEERSMAN s'interroge sur l'obligation qui pourrait être inscrite à l'avenir d'établir des PLU intercommunaux. Marion CHARPIE-PRUVOST précise que pour l'heure aucun texte ne le prévoit, ou en tout cas ne fixe de date limite pour créer de tels documents. Elle souligne cependant qu'il y a une volonté politique qui tend à remplacer à court ou moyen terme les documents d'urbanisme communaux par des PLU intercommunaux.

Marion CHARPIE-PRUVOST rappelle qu'elle se tient à disposition des communes pour les accompagner dans la révision de leurs documents d'urbanisme. Elle souligne toutefois que le suivi des documents d'urbanismes communaux représente environ le quart de son temps de travail et qu'il lui sera difficile, pour ne pas dire impossible, d'analyser de manière assez poussée l'ensemble des documents d'urbanisme des communes du Chablais en vue de préparer les révisions à mettre en œuvre. Elle précise que cette analyse commencera par les documents les plus anciens.

Jacqueline GARIN souligne que le bureau du SIAC, dont elle fait partie, fera des remarques aux communes dont le PLU n'est pas en compatibilité avec le SCOT. Elle précise que les contacts entre certaines communes et les membres du bureau ne sont pas toujours simples, mais que le SCOT a été approuvé à la majorité et qu'il appartient désormais au SIAC de veiller à ce qu'il soit respecté.

Marion CHARPIE-PRUVOST rappelle que le SCOT, suite au rapprochement de l'évolution démographique des communes par rapport au nombre de surfaces constructibles, impose pour la plupart des communes du Chablais de déclasser une partie de leurs terrains aujourd'hui constructibles et que ce déclassement devra être opéré lors de la révision des documents d'urbanisme communaux.

### ***1.2 Application de la loi sur la majoration de 30% des droits à construire***

Marion CHARPIE-PRUVOST rappelle qu'une loi du 20 mars 2012 a prévu l'augmentation des droits à construire de 30% des droits à construire des PLU et des POS, sans procédure de modification, sur tout ou partie des communes, avec pour objectif de doper la construction de logements et permettre une densification de l'habitat. Elle précise que le Sénat a voté l'abrogation de cette loi le 10 juillet 2012 et que l'Assemblée Nationale devra se prononcer sur son abrogation définitive le 25 juillet 2012. Dans le cas où l'abrogation ne serait pas prononcée, il faudrait suivre une procédure qui doit s'achever avant le 20 décembre 2012...

### ***1.3 Présentation du projet de charte architecturale et paysagère du Chablais***

Marion CHARPIE-PRUVOST rappelle le calendrier d'étude de la charte architecturale et paysagère du Chablais :

- Été 2011 à janvier 2012 : diagnostic
  - Commission urbanisme et environnement du SIAC
  - Réunions par territoires
- Printemps 2012 à automne 2012 : propositions
  - Commission urbanisme et environnement du SIAC
  - Rendez-vous par territoires
  - Réunions par territoires

- Fin automne 2012 : validation de la charte
  - Commission urbanisme et environnement du SIAC
  - Conseil Syndical du SIAC

Elle rappelle que l'objectif de la charte est de donner aux communes et intercommunalités une aide à la décision en matière de gestion des paysages et d'architecture. Développée dans le cadre du SCoT, la charte n'a cependant pas de valeur réglementaire. Chaque territoire peut ainsi se saisir des enjeux qui lui semblent les plus pertinents pour les intégrer soit dans une charte locale, soit dans les documents d'urbanisme.

Jacqueline GARIN précise qu'il serait intéressant d'envisager pour l'avenir la mise en place d'une telle charte au niveau de la CCVA afin d'aider les élus à prendre les bonnes décisions en matière d'aménagement du territoire. Elle propose que le rendu de l'étude du SIAC s'effectue devant l'ensemble des conseillers municipaux des communes de la CCVA en octobre 2012 afin de lancer le processus de mise en place d'une charte Vallée d'Aulps.

## **2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs**

- 13 juin : CDCEA à Annecy,
- 13 juin : PSP Vallée d'Aulps au Biot,
- 14 juin : COPIL CDDRA,
- 14 juin : Comité de programmation Leader,
- 20 juin : PSP Vallée d'Aulps au Biot,
- 21 juin : Charte paysagère à Tully,
- 25 juin : Lancement SCOT et Géopark à Ripaille,
- 26 juin : Santé - réception CC Pays de Faverges – au Biot,
- 27 juin : CA extraordinaire des EHPAD des vallées d'Aulps et d'Abondance au Biot,
- 5 juillet : avenant CDDRA à la CCPE,
- 5 juillet : conseil syndical du SIAC à Allinges,
- 9 juillet : présentation PSP/MSP au CG 74 au Biot,
- 9 juillet : présentation PPT à Lyon,
- 10 juillet : rendu étude CLD à Thonon,
- 12 juillet : ITER à Cogne (AO),
- 17 juillet : avenant CDDRA Haut-Chablais au Biot.

## **3- Marchés publics**

### ***3.1 MAPA attribué par la Présidente depuis le 12 juin 2012***

Charles-Henri MONTET précise qu'aucun marché n'a été attribué directement par la Présidente depuis la dernière réunion..

### ***3.2 Fourniture, transport et mise en œuvre d'enrobés à chaud***

Charles-Henri MONTET rappelle qu'une consultation a été lancée en vue de la fourniture, du transport et de la mise en œuvre d'enrobés à chaud sur la base d'un marché à bons de commande d'une durée d'une année renouvelable 3 fois. Il précise que seuls 2 offres ont été déposées :

- SCREG SUD-EST : 173 054,40 € HT (détail quantitatif estimatif),
- PERRIER TP : 200 225,00 € HT (détail quantitatif estimatif).

Il propose, conformément à l'avis du bureau du 13 juillet 2012, d'attribuer ce marché à l'entreprise SCREG SUD-EST qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Jean-Claude MORAND souligne que les prix relatifs à la fourniture des matériaux ont nettement augmenté (près de 30%).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de d'attribuer le marché à l'entreprise SCREG SUD-EST.**

### **3.3 Expérimentation d'un service de transport à la demande**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le marché lancé pour l'expérimentation d'un service de transport à la demande a été déclaré infructueux le 16 juin 2012. Il précise qu'une nouvelle consultation va être lancée prochainement sur la base d'un groupement de commande CCVA – SICVA (Vallée d'Abondance) – SIHC (vallée du Brevon) – CCPE (Pays d'Evian). Il s'agira en l'occurrence d'un appel d'offres ouvert qui débouchera sur un marché d'une durée d'une année renouvelable 2 fois. Le coordonnateur du groupement serait la CCVA.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **décide de passer un groupement de commande avec le SICVA, le SIHC et la CCPE,**
- **désigne la CCVA comme le coordonnateur de ce groupement,**
- **désigne Jacqueline GARIN pour siéger auprès de la CAO du groupement.**

### **3.4 Aménagement d'un réseau d'eaux pluviales à Montriond : avenant au marché**

Charles-Henri MONTET rappelle qu'un marché a été attribué à l'entreprise SASSI BTP concernant l'aménagement d'un réseau d'eaux pluviales route du Crêt à Montriond. Il précise qu'un avenant doit être passé afin de mettre en place un réseau complémentaire pour un montant de 32 512,95 euros HT.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de conclure cet avenant.**

## **4- Finances**

### **4.1 OTVA : approbation du budget supplémentaire 2012**

Charles-Henri MONTET souligne que le budget primitif 2012 de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps a été voté en novembre 2011 et que le budget supplémentaire 2012 a été voté en juin 2012. Il rappelle que, conformément aux statuts de l'OTVA, la CCVA a 30 jours pour approuver le budget supplémentaire qui présente les crédits suivants :

• 6111	Promotion	26 400,00 euros
• 6113	Internet	15 000,00 euros
• 6122	Location voiture	3 000,00 euros
• 002	Excédent de fonctionnement 2011	44 410,02 euros
• 6419	Remboursement de rémunération	-10,02 euros
• 2183	Matériel de bureau / informatique	12 019,55 euros
• 001	Excédent d'investissement 2011	12 019,55 euros

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire 2012 de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps.**

### **4.2 Exonération de TEOM pour 2013**

Charles-Henri MONTET précise que, comme chaque année, il appartient au Conseil Communautaire, avant le 15 octobre, de décider des exonérations de TEOM pour l'année suivante. Il souligne que l'établissement Carrefour Market en a fait la demande, au motif qu'il dispose de son propre système de collecte des déchets.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'exonérer de TEOM pour 2013 l'établissement Carrefour Market de Saint Jean d'Aulps.**

### **4.3 Budget principal : décision modificative n° 2**

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de voter une décision modificative n° 2 pour le budget principal afin de faire suite à une demande de régularisation par la trésorerie

suite à un dépassement de crédit et afin d'inscrire des crédits supplémentaires au programme d'investissement du gymnase :

• 023	Transfert en investissement	2 400 euros
• 617	Etudes (réserves)	- 3 400 euros
• 673	Titres annulés	1 000 euros
• 2313-51	Travaux gymnase	5 000 euros
• 10222-51	FCTVA	700 euros
• 13248-51	Participations Morzine / Les Gets	1 900 euros
• 021-51	Prélèvement fonctionnement	2 400 euros

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une prochaine décision modificative devra être votée afin notamment de tenir compte de la baisse du montant de la DGF notifiée par rapport au montant inscrit au budget (-13 000 euros). Il souligne que les prochaines dépenses supplémentaires qui seraient éventuellement décidées à l'avenir devront être compensées par la diminution d'autres dépenses, sachant que certains services n'ont plus de réserves et qu'il faudra envisager, le cas échéant, de basculer des crédits d'un service à un autre.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 qui lui est présentée.**

#### ***4.4 Demande de subvention au Conseil Général de la Haute-Savoie pour l'entretien des sentiers***

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de délibérer sur une demande de subvention au Conseil Général de la Haute-Savoie d'un montant de 14 150 euros pour l'entretien courant des sentiers classés PDIPR sur les années 2012 à 2014.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande au Conseil Général de la Haute-Savoie le versement d'une subvention de 14 150 euros pour l'entretien courant des sentiers classés PDIPR sur les années 2012 à 2014.**

#### ***4.5 Demande de subvention au Conseil Général de la Haute-Savoie pour les travaux du belvédère au lac de Montriond***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'un éboulement est survenu ce printemps au niveau des ardoisières de Montriond sur le sentier reliant la cascade d'Ardent au belvédère du lac de Montriond. Un devis pour les réparations a été établi par l'entreprise ACRO BTP à hauteur de 15 000 euros HT. Stéphane PUGIN-BRON précise que le Conseil Général pourrait apporter une subvention de 7 500 euros, le Conseil Régional une subvention de 2 000 euros (au titre du CSDMM) et qu'il resterait donc à charge de la CCVA environ 5 500 euros. Il propose que ce coût résiduel soit supporté à hauteur de 50% par la CCVA, et de 50% par la commune de Montriond. Georges LAGRANGE précise que la municipalité de Montriond souhaite la remise en état de ce sentier, ou en tout cas la sécurisation du secteur, et que la question de la participation de la commune au financement des travaux sera posée lors d'une prochaine réunion du conseil municipal. Stéphane PUGIN-BRON précise que les travaux prévus nécessiteront la fermeture provisoire du sentier en contrebas qui mène au lac et que les travaux ne se feront par conséquent qu'en septembre compte tenu de la forte fréquentation de ce sentier.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande au Conseil Général de la Haute-Savoie une subvention de 50% du coût des travaux.**

## **5- Santé**

### ***5.1 Point sur la création de l'association « PSP Vallée d'Aulps »***

- Création le 13 juin 2012 de l'association « PSP de la Vallée d'Aulps »,
  - Président : Thierry DEWAELE,
  - Vice-Présidente : Carole OTTIN-PECCHIO,

- Premier Bureau : 24 juillet 2012,
- Versement du Fond d'Intervention Régional : septembre 2012,
- Recrutement du coordonnateur : 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'André PEERSMAN et Elise ROUSSELET (stagiaire PSP) participeront à la réunion du conseil municipal du 26 juillet 2012 afin de tenter de convaincre les élus de Morzine d'adhérer à l'association.

### ***5.2 Création d'un poste de coordonnateur pour le PSP***

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 et sur la base d'un mi-temps, un poste de coordonnateur pour le PSP :

- ses missions seront décidées par l'association,
- il sera salarié par la CCVA,
- il travaillera dans les locaux de la CCVA,
- l'association remboursera son salaire et ses frais aux réels chaque mois ou chaque trimestre.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste de coordonnateur pour le PSP sous forme d'un CDD de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, et autorise Madame la Présidente de passer une convention de mise à disposition de ce coordonnateur avec l'association PSP Vallée d'Aulps.**

### ***5.3 MSP : point sur l'avancement du projet***

- Sondages initiaux montrant un terrain à la limite du constructible,
- Solution de rechange éventuelle avec une implantation à côté du bureau d'accueil de l'Office de Tourisme (accord de principe du conseil municipal de Saint Jean d'Aulps),
- Sondages secondaires de meilleures qualités en profondeur permettant d'envisager à nouveau le bâtiment près de l'EHPAD,
- Du 16 au 19 juillet : sondages complémentaires pour trouver une implantation définitive pour un bâtiment à 2 niveaux et demi,
- Décision définitive d'implantation : début août,
- Dépôt du permis de construire en septembre 2012,
- Appel d'offres en novembre 2012,
- Début des travaux en mars/avril 2013,
- Livraison du bâtiment en été 2014.

## **6- Transport : participation à la semaine de la mobilité**

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de prendre une délibération pour autoriser Madame la Présidente à signer une convention financière avec le SICVA et le SIHC pour la participation à la semaine de la mobilité dans le cadre du programme ITER. Il précise que le programme de cette semaine sera évoqué lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de participer à la semaine de la mobilité dans le cadre du programme ITER.**

## **7- Questions diverses**

### ***7.1 Demandes de financement pour les centres de loisirs***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 12 juin, a décidé de verser une subvention exceptionnelle de 4 000 euros à l'AFR du Biot pour le fonctionnement de son centre de loisirs durant l'été 2012. Il précise que 2 autres demandes de subvention ont été faites de la part

d'UFOVAL pour le centre de loisirs de Saint Jean d'Aulps (2 enfants par semaine actuellement) et de l'AFR La Ruche à Morzine (99 enfants de la CCVA inscrits, soit 53% des effectifs). Contrairement à l'AFR du Biot dont le siège se situe sur une commune de la CCVA et qui compte dans ses effectifs (en tout cas dans la liste établie lors de la demande de subvention) des enfants d'au moins 5 communes de la CCVA, il précise que ces 2 structures ne remplissent pas les conditions prévues dans les statuts permettant le versement d'une subvention par la CCVA.

**Après discussion, les membres du Conseil Communautaire décident de ne pas répondre favorablement à ces nouvelles demandes de financement. Un courrier sera adressé à chacune des 3 structures afin de convenir d'une réunion dans le courant de la première quinzaine de septembre, réunion au cours de laquelle il sera discuté, au vu d'un bilan de fonctionnement de chacune des structures, de la possibilité de coordonner en 2013 l'effort financier de la CCVA pour les centres de loisirs.**

### ***7.2 Chemins de Traverse 2012-2013***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps accueille en 2012 l'exposition « L'eau, ici et ailleurs... la suite ! » dans le cadre des Chemins de Traverse. Pour 2013, il précise que 2 spectacles seront organisés à la salle culturelle de Saint Jean d'Aulps et à la salle polyvalente de Seytroux, sachant qu'il a été convenu que ces salles seront mises à disposition gratuitement.

Pour 2013, la salle du Baron de Montriond accueillera l'exposition « L'eau, ici et ailleurs... la suite ! ». André PEERSMAN souhaite rencontrer à ce titre Anne-Laure LECUYER de la MATE qui a laissé entendre que cette exposition sera payante en 2013 (contrairement à 2012). Il estime que cela n'est pas convenable sachant que l'exposition a été déjà financée par le CDDRA et le programme européen Leader. Stéphane PUGIN-BRON propose d'organiser une rencontre en septembre ou en octobre.

### ***7.3 Géoroute***

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une demande de subvention à hauteur de 3 357,56 euros peut être faite au Conseil Général de la Haute-Savoie pour le financement des 3 géosites de la Vallée d'Aulps.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande une subvention de 3 327,56 euros au Conseil Général de Haute-Savoie pour le financement des 3 géosites de la Vallée d'Aulps.**

### ***7.4 Demande de l'école privée des Gets pour le paiement de frais de scolarisation***

Marie-Thérèse CHARNAVEL fait part aux membres du Conseil Communautaire de la réception à la commune de Saint Jean d'Aulps d'une facture de 1 300 euros correspondant aux frais de scolarisation d'un élève à l'école privée des Gets. Roger GAILLARD précise que la commune d'Essert-Romand a également reçu une telle facture et qu'une réponse a été faite afin de préciser à la municipalité des Gets qu'aucun accord n'a été donné concernant une inscription sur leur territoire et que la jurisprudence administrative « *autorise les communes à opposer la capacité d'accueil dans leurs écoles publiques pour refuser de payer les sommes demandées par une école privée* ».

Madame la Présidente rappelle les difficultés que rencontrent les communes à conserver les classes dans leurs écoles.

**La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le mardi 11 septembre 2012 à 18h30 (attribution du marché de collecte des ordures ménagères, présentation du projet de conteneurs semi-enterrés, actions de la semaine de la mobilité 2012,...).**

Le Biot, le 20 juillet 2012  
La Présidente